

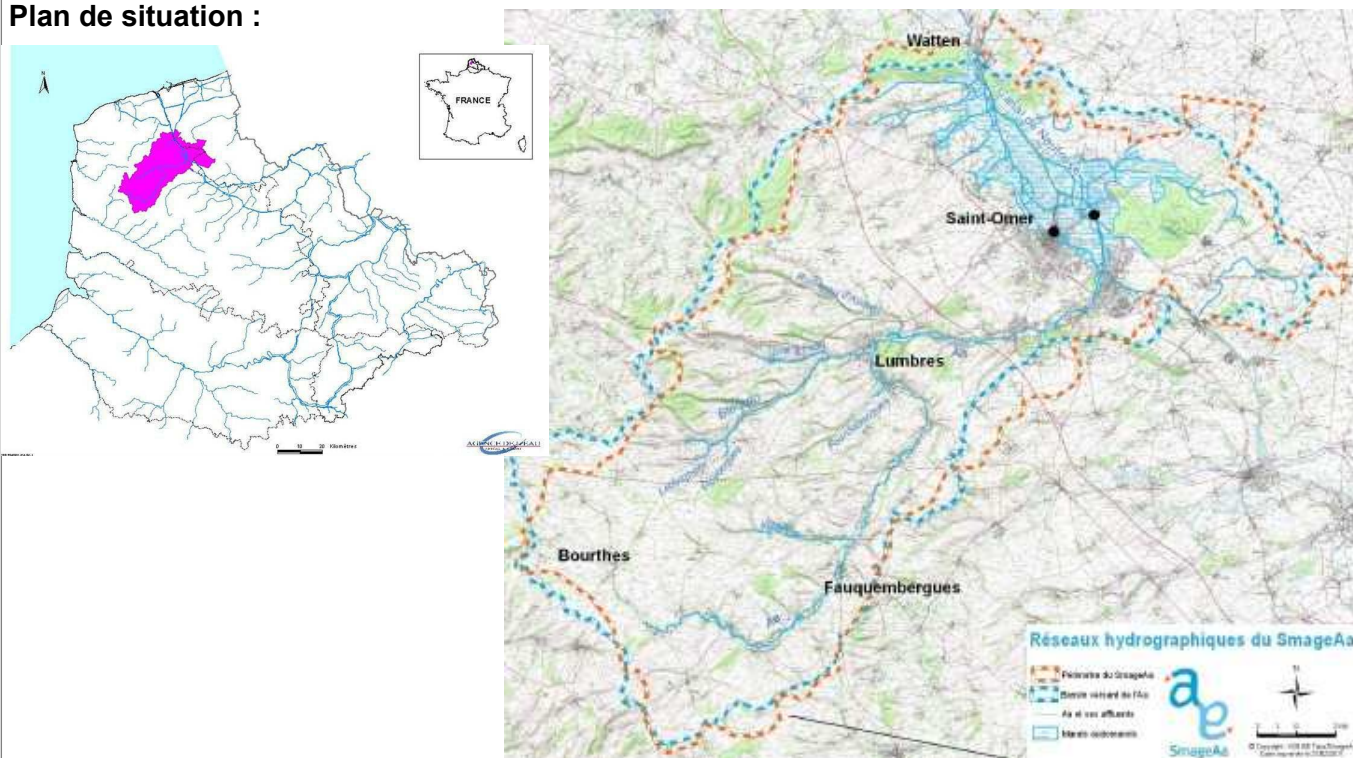
PROGRAMMES D' ACTIONS DE PRÉVENTION DES INONDATIONS
COMMISSION INONDATION DU BASSIN ARTOIS-PICARDIE – LABELLISATION NATIONALE
FICHE DE SYNTHÈSE

District hydrographique: Artois-Picardie	Région(s) : Nord-Pas-de-Calais	Département(s) : Pas-de-Calais Nord	Bassin de risque : Périmètre du SAGE de l'Audomarois
--	--	--	--

Porteur du projet : Syndicat mixte pour le schéma d'aménagement et de gestion des eaux du Boulonnais

Nom du programme : PAPI complet Audomarois - avenant

Plan de situation :



Partenaire(s) :

- Maîtres d'ouvrage : le SMAGE Aa, en propre, mais également par le PNR, 3 intercommunalités (la CCCHE, la CCPL et la CASO), une agence d'urbanisme (l'AUDRSO), la 7^{ème} section des Wateringues, la commune de Blendecques et le conseil départemental du Pas-de-Calais
- Co-financeurs : l'Etat (BOP 181 et FPRNM), l'Agence de l'eau Artois-Picardie, le Conseil Départemental du Pas-de-Calais, l'Europe (FEDER), le conseil régional du Nord-Pas-de-Calais et les collectivités

Montant total de l'opération :

24 745 200 € (montant labelliser : 18 293 276€)

	budget labellisé (€ HT)			budget révisé (€ HT)			variation budget (€ HT)		
Etat BOP	268 466	1,47%	42,37%	373 214	1,51%	36,63%	104 748	1,63%	20,28%
Etat FPRNM	7 481 538	40,90%		8 677 262	35,12%		1 195 724	18,64%	
maîtres d'ouvrage	5 178 646	28,31%		8 109 876	32,82%		2 931 230	45,70%	
Europe		0,00%		3 851 140	15,59%		3 851 140	60,05%	
AEAP	3 679 726	20,12%		2 938 324	11,89%		-741 402	-11,56%	
CRNPdC	991 240	5,42%		41 936	0,17%		-949 304	-14,80%	
CD62	693 660	3,79%		584 901	2,37%		-108 759	-1,70%	
autre (FNAP)		0,00%		130 000	0,53%		130 000	2,03%	
	18 293 276			24 706 653			6 413 377		

Contexte de l'avenant :

Lors de la labellisation, il était prévu, dans le programme d'action du PAPI complet Audomarois une évaluation à mi-parcours. De plus, les études de danger sur les digues de protection du bassin versant avaient été considérées hors du champ de la labellisation PSR.

Au regard du résultat de l'évaluation à mi-parcours, les évolutions du programme d'action (redéfinition travaux axe 6 et axe 7, augmentation du montant total) rendent un avenant nécessaire.

Description synthétique du bilan à mi-parcours :

L'ensemble des actions ont commencé.

Le travail sur l'amélioration de la connaissance et la culture du risque dans la population nécessite un travail important bien que les inondations de 2002 soient encore dans les mémoires, un travail spécifique sur le marais audomarois est apparu nécessaire.

La prise en compte des risques inondation se concrétise dans les réalisations des DICRIM et PCS mais reste à concrétiser de façon plus formelle dans les documents d'urbanisme.

Des mesures de réduction de la vulnérabilité ont été préconisées (batardeaux individuels par exemple). Toutefois, leur mise en place peut se heurter à l'absence de vigilance ou d'alerte hors du réseau surveillé de l'État (Réseau « Vigicrue »).

Sur l'axe 6 plus précisément, les conceptions et les démarches administratives du programme de champs d'inondation contrôlée sont terminés (déclaration publique, autorisation travaux, intérêt général, cessibilité des parcelles). Les travaux sont prêts à être engagés sur le site 4 (acquisitions terminées). Sur les 9 autres sites, les acquisitions sont en cours (à l'amiable ou par expropriation). Le prolongement des études fines sur les quartiers hautement vulnérables et en tête de bassin versant ont permis de bien définir les scénarios définitifs (Blendecques), de finaliser l'action (Wavrans sur l'Aa) ou de ré-orienter, suite aux résultats de l'ABC et de l'étude des bassins versants agricoles, vers des aménagements d'hydraulique douce et de réduction de vulnérabilité du bâti existant (Esquerdes).

Sur l'axe 7, les études de danger sur les ouvrages classés de la CASO sont en cours. L'inventaire des ouvrages en amont du territoire de la CASO a été réalisé.

Description synthétique du programme d'actions :

Le **PAPI complet Audomarois** comportait 22 actions (hors animation). Le projet d'avenant impacte 15 actions en termes de définition d'action (périmètre, objectifs) et/ou de budget.

Au total on trouve 7 nouvelles actions, 2 actions réorientées vers une action déjà existante, 1 action réorientée, 1 action complétée et 8 actions dont le budget a été modifié (voir annexe 1). Au final, le PAPI comprend 29 actions ;

Les modifications principales par axe sont :

- Axe 1 : travail sur la mémoire et la conscience du risque nécessaire sur le périmètre du marais audomarois où la population, qui se renouvelle, a perdu la conscience de vivre dans un marais. (nouvelle action)
- Axe 2 : installation en tête de bassin d'un réseau complémentaire à celui de Vigicrue et étude de faisabilité et d'opportunité d'un système d'alerte. (nouvelles actions)
- Axe 3 : travail sur l'organisation d'exercice d'alerte et de rappel des obligations réglementaires (ré-orientation)
- Axe 4 : le budget associé aux actions de l'axe 4 devient nul en raison de la prise en charge de ces actions dans le partenariat avec l'AUDRSO (agence d'urbanisme et de développement de la

région de Saint-omer)

- Axe 5 : études et travaux portant sur la réduction de la vulnérabilité du bâti.

Les axes 6 et 7 ont fait l'objet de modifications assez importantes suite à l'avancement des études de conception.

- Axe 6 : intégration des études géotechniques complémentaires qui engendre une augmentation du coût des travaux, de même que l'intégration de certains coûts non pris en compte lors de la labellisation de 2011.
- Axe 7 : définition de systèmes de protection nécessitant des ouvrages de protection hydrauliques. (Blendecques et amont de l'Aa)

	Budget labellisé	Budget révisé	Delta
Axe 1	144 600	203 000	58 400
Axe 2	5 000	40 000	35 000
Axe 3	5 000	5 000	0
Axe 4	23 000	0	-23 000
Axe 5	30 000	540 800	510 800
Axe 6	17 134 242	18 505 838	1 371 596
Axe 7	240 000	4 422 998	4 182 998
Pilotage	711 435	989 016	277 581
Total	18 293 276	24 706 653	6 413 377

Modification du montant du PAPI

Le montant total du PAPI augmente de 6,4M€. Cette augmentation est à rapporter au montant initial du PAPI de 18,3M€, soit une augmentation de 35 %. Ce montant est important. Toutefois, ce nouveau coût intègre le coût estimatif des futurs PSR, coût non intégré dans le PAPI labellisé (soit près de 4M€ supplémentaires).

En raison du type de modifications proposées et des clés de répartition des différents financeurs, la contribution de l'État augmente de façon importante (1,2M€ soit +16,8%). Le taux de participation demandé à l'État pour le financement des actions du PAPI correspond aux contributions d'attribution de subventions de l'État pour ce type d'action.

Il faut également noter l'augmentation conséquente de la part des maîtres d'ouvrage (2,9M€ soit +56,6%).

	budget labellisé (€ HT)			budget révisé (€ HT)			variation budget (€ HT)
Etat BOP	268 466	1,47%	42,37%	373 214	1,51%	36,63%	104 748
Etat FPRNM	7 481 538	40,90%		8 677 262	35,12%		1 195 724
maîtres d'ouvrage	5 178 646	28,31%		8 109 876	32,82%		2 931 230
Europe		0,00%		3 851 140	15,59%		3 851 140
AEAP	3 679 726	20,12%		2 938 324	11,89%		-741 402
CRNPdC	991 240	5,42%		41 936	0,17%		-949 304
CD62	693 660	3,79%		584 901	2,37%		-108 759
autre (FNAP)		0,00%		130 000	0,53%		130 000
	18 293 276			24 706 653			6 413 377

Les montants avancés dans le plan de financement et les fiches-actions sont cohérents avec les objectifs affichés.

Synthèse avis DREAL :

Le projet d'avenant ne modifie ni le périmètre pertinent et cohérent, ni le portage du PAPI, ni la stratégie du PAPI labellisée en décembre 2011.

L'engagement des actions est satisfaisant, de même que la gouvernance. Les collectivités et le SMAGE Aa ont une vision collective et partagée des actions à entreprendre.

Le programme d'actions, ambitieux, est pertinent et cohérent.

Bien que le budget soit en forte augmentation, l'effort est réparti essentiellement entre les collectivités et l'Etat, ce qui est également cohérent avec les clés de subventionnement des différents financeurs.

La parution récente du décret n° 2015-526 du 12 mai 2015 n'a pas permis d'adapter totalement les fiches-actions à celui-ci.

De même, la réflexion sur la compétence « lutte contre les inondations » entre les différents EPCI doit être assez rapide pour ne pas créer un trop fort décalage dans le dépôt des dossiers PSR adossé à ce PAPI.

Il est par ailleurs recommandé de :

- Mener une réflexion sur la compétence « lutte contre les inondations » dans le cadre de l'axe 7, des futurs PSR et de la loi MAPTAM
- Intégrer et mettre en cohérence les échéances de réalisation des travaux sur les ouvrages hydrauliques (axe 7) avec les délais du PAPI .
- Modifier les fiches action VII-1, VII-2 et VII-3 afin d'intégrer les nouvelles dispositions réglementaires
- Étudier et prendre en compte l'axe migratoire que constitue l'Aa et ses affluents et l'impact sur la continuité écologique des projets.

Proposition d'avis de l'instance de Bassin Artois Picardie à débattre lors de la séance du 6 octobre 2015 :

Il est proposé à l'instance de bassin d'émettre un avis favorable sur le projet d'avenant du PAPI complet de l'Audomarois, avec les recommandations suivantes :

- Mener une réflexion sur la compétence « lutte contre les inondations » dans le cadre de l'axe 7, des futurs PSR et de la loi MAPTAM
- Intégrer et mettre en cohérence les échéances de réalisation des travaux sur les ouvrages hydrauliques (axe 7) avec les délais du PAPI .
- Modifier les fiches action VII-1, VII-2 et VII-3 afin d'intégrer les nouvelles dispositions réglementaires
- Étudier et prendre en compte l'axe migratoire que constitue l'Aa et ses affluents et l'impact sur la continuité écologique des projets.

	Avis et commentaires
	Synthèse des éléments du dossier permettant de juger de ...
Qualité de la dynamique locale dans la mise en œuvre du PAPI	L'évaluation à mi-parcours met en lumière l'important travail réalisé par le porteur (SMAGE Aa) et les collectivités maîtres d'ouvrage. La dynamique locale est très bonne, les échanges entre collectivités constructifs. Toutes les actions sont engagées, certaines sont même terminées.
Cohérence et pertinence du périmètre du projet	L'avenant n'a pas pour objet de modifier le périmètre du PAPI labellisé en 2011. Les modifications proposées concernent les fiches actions.
Pertinence de la stratégie	L'avenant n'a pas pour objet de modifier la stratégie labellisée en 2011.
Pertinence du programme d'actions	Le projet tel qu'il est présenté permettra au SMAGE Aa et aux collectivités maîtres d'ouvrage de poursuivre les actions engagées. L'utilisation de l'ACB et l'aboutissement des études a permis de modifier, en concertation, le programme d'action afin d'atteindre, à la fin d PAPI les objectifs fixés par sa stratégie : limiter les conséquences des inondations sur le territoire dans le cadre de son développement.
Enjeux environnementaux	La valeur écologique des sites et les impacts sur le milieu naturel sont correctement évalués pour chaque projet. La séquence éviter, réduire, compenser est correctement mise en œuvre. Cependant, des espèces locales devront être choisies dans le cadre des mesures compensatoires de boisements et d'implantation de haies bocagères et de ripisylve. Le dossier omet dans l'analyse environnementale, d'indiquer que l'Aa est un axe migratoire important pour de nombreuses espèces telles que l'anguille, la lamproie et la truite de mer. Ce cours d'eau est ainsi classé en liste 2 et plusieurs de ses affluents dont le Bléquin cité dans le projet sont classés en liste 1. L'impact sur la continuité écologique doit donc être étudié et obligatoirement évité. .
Pertinence socio-économique du projet	Le résultat de l'ACB (VAN = -0,36) bien que légèrement négatif montre que les bénéfices attendus par le projet sont proches des coûts qu'il engendre. Étant donné les bénéfices sociaux (réduction significative de l'impact de crues fréquentes et rapides, maintien de plusieurs milliers d'emplois) et environnementaux (renaturation du cours d'eau, plan de gestion écologique des champs d'inondation contrôlée) prévus sur ce territoire, ce résultat penche en faveur d'une justification de l'intérêt du projet.
Avis sur la hauteur de la demande de financement	Le montant du projet global final est important (24M€) intégrant une augmentation de 6,4M€ (soit +35%). Toutefois, ce coût intègre un coût estimatif des futurs PSR, coût non intégré dans le PAPI labellisé (soit près de 4M€ sur les 6,4M€). De plus, le plan de financement et les fiches-action sont cohérents avec les objectifs affichés
Vision de long terme	